



## A quoi sert le Parlement européen ?

21/05/2019

2 MIN

PODCAST









A quelques jours de l'élection des membres du Parlement européen, il était intéressant de revenir sur les pouvoirs de cette institution, bien souvent coincée entre la Commission et le Conseil européens.



. • Crédits : AFP

Depuis 1979, l'Assemblée européenne est élue au suffrage universel direct mais que, depuis lors, ses prérogatives ont largement évolué. Au fil des traités : Maastricht, Nice, Lisbonne, le Parlement a vu son rôle évoluer, passant de simple chambre d'enregistrement des décisions de la Commission à celui de législateur aux côtés du Conseil des ministres.

On a ainsi accordé à la seule instance élue de l'Union la grâce inestimable de participer à l'élaboration du destin commun des quelques 512 millions de citoyens qu'elle est pourtant censée représenter. Et encore ce pouvoir législatif est-il pour le moins atrophié puisque c'est la Commission européenne qui a seule l'initiative des lois. Et si le Parlement a, depuis le Traité de Lisbonne, la possibilité de demander à la Commission de proposer une loi sur un sujet spécifique, celle-ci n'a aucune obligation de se soumettre et peut tout à fait refuser de porter le projet.

Tout ce qu'il reste en réalité au Parlement européen est donc ce que l'on appelle la « procédure législative ordinaire » : l'Assemblée peut amender, modifier, proposer le renvoi d'un texte qu'elle juge insuffisant, mais jamais décider en dernier recours, ni faire appliquer les décisions votées, apanages du Conseil et de la Commission.

Le Parlement européen a néanmoins obtenu quelques avancées, notamment en matière d'écologie et d'environnement. On pense notamment à la pêche électrique dont l'interdiction a été arrachée de haute lutte grâce au travail incessant de l'ONG Bloom, qui a réussi à mener une offensive contre la Commission qui voulait étendre les possibilités de pêche électrique et a convaincu une coalition hétéroclite au Parlement de voter ce contre-projet.

Il a ensuite fallu convaincre les membres du Conseil, plutôt favorables à l'électrocution des poissons, de voter ce texte. Et pour une fois le miracle s'est produit : fort d'un soutien populaire et d'une mobilisation de la société civile, le Parlement a réussi à l'emporter.

D'autant que le Conseil des ministres est bien souvent le lieu où s'exprime l'intérêt des Etats, quand ce n'est pas celui des lobbies qui sont tout aussi nombreux qu'au Parlement mais bien moins contrôlés. Dès lors, pour une avancée de l'Assemblée, combien de reculs, de projet enterrés...

Le Parlement européen doit donc travailler dans les interstices et se livrer à une forme de dialogue permanent avec les deux institutions afin d'arriver à un accord. Une culture du compromis qui nous est d'ailleurs assez étrangère en France -alors même que l'on pourrait argumenter que le Parlement français a relativement moins de pouvoir que son homologue européen - et qui aboutit trop souvent à voir le travail des parlementaires européens "amoindri, quand il n'est pas tout à fait vidé de sa substance", comme le note un membre de l'ONG Bloom. Un comble, alors que le Parlement est aujourd'hui la seule institution dont les membres sont directement élus par les citoyens européens.

Comme le notent sévèrement David Cayla et Coralie Delaume dans leur ouvrage consacré à l'Union européenne, « le Parlement est aujourd'hui une entité consultative plus qu'un organe décisionnel. Ce n'est donc pas lui qui modifiera la trajectoire de l'Europe actuelle. Celle-ci est d'ailleurs largement déterminée par des traités non modifiables sauf à l'unanimité », autant dire...jamais.

[Cette chronique a été modifiée suite aux remarques et aux commentaires reçus de la part d'internautes et d'auditeurs. Elle n'entendait aucunement discréditer le travail des parlementaires, ni laisser entendre que le Parlement européen était inutile, mais plutôt pointer les cas, trop fréquents, où le Parlement voit son travail remis en cause ou amoindri par les procédures politiques et institutionnelles de l'Union européenne.

Le travail de coproduction législative, que se partagent le Parlement et le Conseil européens, est fondé sur une culture démocratique du consensus qui, si elle peut être complexe et parfois frustrante pour le citoyen européen, a néanmoins permis au Parlement de remporter plusieurs batailles parmi lesquelles l'interdiction de la pêche électrique, l'interdiction du plastique à usage unique ou encore la protection des lanceurs d'alerte.]